



Compte-rendu

Assemblée Générale

La Tresse

Samedi 11 mars 2023 à 17h

Présents :

Virginie Grousset, Johanna Morgan, Francis Cance, Jean Devic, Bernard Rey, Mélissa Nayral, Adeline Chrétien, Myriam Lézouret-Conquet, Sylvie Glory, Jacques Cathala, Danielle Poujade, Catherine Lechevin, Magali Coquoin, Florence Alaux, Fanny Taillez, Emmanuel Couronné, Elsa Délérès, Marjorie Rouvidant, Gérôme Saldes ; Myrddi, Robin, Catherine Charonnat, Philippe Caray, Delphine Gardes, Sarah Conquet, Isabelle Moretti, Kévin Delon

Excusés :

Véronique Dessevre, Hélène Clergue, Aleth Galland, Monique Barthe, Hélène Garrit, Pierre André, Alexia Alayrangue, Loïc Laborie, Chantal Devic, Emma Conquet, Claire Marzet, Jacques Barutel, Sébastien Morgan, Emilie Cadiou, Liliane Lugol.

Ordre du jour

- Bilan moral
- Bilan financier
- Budget prévisionnel 2023
- Élection du nouveau bureau
- Fixation du montant de l'adhésion

Autres sujets à soumettre au vote :

- Montant financier maximal que le bureau ait le droit de voter sans passer par le vote des adhérents
- Le bureau a la mission de choisir un prestataire et de fixer le montant de sa rémunération
- Principe des fiches projets types à valider en réunion mensuelle
- Principe de la constitution d'un Binôme bénévole / salarié avec pilotage par l'adhérent bénévole

Introduction :

Distribution du livret La Tresse 2022-2023 à la salle. (Document en PJ de ce compte-rendu).

Début : 17h10 - Isabelle

Rappel du fonctionnement de l'association à la suite à l'AG constitutive. Rappel de la philosophie du fonctionnement qui se veut le plus horizontal possible. Un bureau composé de 9 personnes, pas de CA.

Le bureau devrait en partie être renouvelé car plusieurs personnes vont quitter le bureau. Le bureau a pour mission de coordonner et non pas de prendre des décisions. Les décisions sont prises en réunion mensuelle avec les adhérents.

Deux instances très importantes : conférence des partenaires et des financeurs.

Partenaire privilégiée : la mairie de Lalbenque qui a une place particulière, un lien spécifique.

D'autres partenaires qui peuvent nous soutenir soit financièrement soit dans l'organisation.

Bilan moral – présenté par Mélissa Nayral

Une farandole de réunions : 1692 heures de bénévolat par le bureau en 2022.

L'association existe depuis le 1er juillet 2022 officiellement mais il y a eu deux expérimentations qui ont eu un impact important dans l'année du tiers-lieu.

1er JUILLET - AG constitutive, Lalbenque

AG de plein air dans « le jardin du curé », Presbytère de Lalbenque.

Une quarantaine de personnes présentes.

Sont votés les Statuts, la gouvernance de l'association.

Sont élus les 9 membres du bureau.

4 SEPTEMBRE – Participation au Lac'oustique Festival

Stand ressourcerie au Vide-greniers

18 SEPTEMBRE - Fête des jeux, Vaylats, en partenariat avec Les Foyers Ruraux du Lot

Projection d'un film documentaire sur le territoire réalisé par une anthropologue locale à l'occasion de l'accueil d'une délégation des Foyers Ruraux du Gers.

Tenue d'un café citoyen délocalisé pendant la journée.

Une quarantaine de participants à la journée.

22 OCTOBRE - Salon des écrivains, en partenariat avec « l'association Le livre, une aventure »

Participation à l'événement via la délocalisation du café citoyen à la salle des fêtes de Lalbenque et l'organisation d'une animation « tout public » de fabrication de « papier recyclé ».

23 OCTOBRE - Après-midi Jeux, en partenariat avec « l'association Babel-Gum »

Organisation d'une après-midi jeux de société, chapiteau de Babel-Gum, Lieu-dit Cammas, Lalbenque.
Environ 300 participant.e.s.

DU 1er au 24 DÉCEMBRE - Calendrier immatériel de l'Avent villageois

Calendrier de l'Avent immatériel villageois composé de 24 cartes numérotées à ouvrir chaque jour. La 1ère à ouvrir le 1er décembre, la 2nde, le 2, la 3è le 3, ainsi de suite jusqu'au 24.

Calendrier imaginé pour convenir à tous les publics, des plus jeunes enfants aux séniors.

Le calendrier a été imaginé par des membres de l'association. Il a notamment permis de la coordination d'événements avec d'autres acteurs du territoire :

- Des acteurs associatifs : comité des fêtes de Lalbenque, association des commerçants, artisans et des professions libérales de Lalbenque, association Le livre une aventure, association Art Tendance.
- Des acteurs institutionnels : mairie de Lalbenque, écoles publiques, écoles privées, ALSH et ALAE, qui ont notamment permis sa distribution et la mise en œuvre de certaines activités.

Le calendrier a été pensé comme une succession de petites activités à mener tous les jours chacun.e de son côté ou en groupe (comme cela a été notamment mis en œuvre au sein de la résidence Senior de la MARPA) qui ont été régulièrement ponctuées de temps collectifs plus forts : photo de village, atelier bricolage/travaux manuels, déambulation festive dans les rues du village, soirée « lumières ».

A toutes ces actions, s'ajoutent 2 autres animations ayant eu lieu les 15 ET 22 MAI 2022 qui ont rassemblé en tout plus de 400 personnes. Celles-ci ont été organisées avant la création de l'association, dans le cadre de l'accompagnement ADEFPAT à la création du projet de Tiers-lieu-centre bourg à Lalbenque.

Journée Café citoyen, « jardin du curé », presbytère de Lalbenque : atelier musical enfants ; bar des enfants ; brunch ; buvette ; animation musicale. Environ 400 participants dont 20 bénévoles.

Journée Ressourcerie, organisée dans le cadre de « La fête de la nature » organisée par la mairie de Lalbenque : ressourcerie éphémère (vente et trocs d'objets préalablement donnés : vêtements, livres, vaisselle, etc.).

En parallèle de ces axes de travail, le coworking a commencé à être expérimenté. L'espace installé temporairement dans la salle Miramont a accueilli 9 personnes. Sollicitation mais frein en attendant d'avoir une salle dédiée. Cet axe devrait pouvoir se déployer maintenant.

Un autre axe : travailler à mettre au service des associations le tiers lieu et l'espace coworking.

Cf document La Tresse 2022-2023

Bilan financier - présenté par Myrddin Robin

COMPTE DE RESULTAT 2022 - LA TRESSE					
DEPENSES		remarques	RECETTES		remarques
Prestataires	460,00 €	Artiste	Ventes café citoyen	2 191,00 €	
Assurance	7,27 €		Location coworking	- €	
Achat alimentaire et boissons	826,75 €		Ventes ressourcerie	280,00 €	
Achat consommables	446,85 €		Ventes diverses	- €	
Rémunération du personnel	- €		Cotisations	395,00 €	31 adhérents + dons comptabilisés en cotisations
Autres services extérieurs	70,00 €	domaine www provisoire	Mécénat / dons / crowdfunding	110,00 €	
Frais généraux (eaux, elec, box, chauffage)	23,00 €	Gaz calendrier de l'avent	Total recettes	2 976,00 €	
Impôts et taxes	87,19 €				
location photocopieur	- €		Subventions		
amortissement invest	- €		Mairie	- €	
Total dépenses	1 921,06 €		Etat	- €	
			CAF	- €	
			Région oc	- €	
			CD Lot	- €	
			CCPLL	- €	
			MSA	- €	
			Fondations	- €	
			Total subventions	- €	
Valorisation non monétaire			Valorisation non monétaire		
Temps bénévole bureau	15 093,00 €	2h/sem/membre	Temps bénévole bureau	15 093,00 €	
Temps bénévole projets	9 312,00 €	1044h	Temps bénévole projets	9 312,00 €	
Dons matériels des partenaires	300,00 €	Chausson, Mélimélo Thé café	Dons matériels des partenaires	300,00 €	
Total valorisation non monétaire	24 705,00 €		Total valorisation non monétaire	24 705,00 €	
Total des dépenses	26 626,06 €		Total des recettes	27 681,00 €	
Bénéfices	1 054,94 €		Pertes	(1 054,94) €	
TOTAL général	27 681,00 €		TOTAL général	27 681,00 €	

Grâce au compte de résultat, on peut se rendre compte que le poste le plus important sont les heures bénévoles.

Les dépenses les plus importantes sont liées aux événements qui permettaient de faire connaître La Tresse via le café citoyen. Mais ces dépenses ont permis aussi de faire des rentrées d'argent.

Besoin d'un lieu.

Renvoi aux chiffres événement par événement. Ce qui peut permettre un éclairage pour le choix des actions.

Budget prévisionnel 2023 - présenté par Isabelle Moretti

DEPENSES		Remarques	RECETTES		Remarques
Prestataires ponctuels	4 000,00 €	artistes, intervenants ponctuels	Ventes café citoyen	6 000,00 €	13 journées de café asso
Prestataires sur actions régulières	18 000,00 €	calendrier (2000) + EVS et administratif	Recettes coworking	4 704,00 €	
Assurance	103,00 €		Ventes ressourcerie	3 080,00 €	
Achat alimentaire et boissons	3 500,00 €	13 journées de café asso	Ventes et recettes diverses	500,00 €	
Achat autes consommables	2 000,00 €	papier, prdt entretien, calendrier (800), etc...	Cotisations	750,00 €	150c à 5€ en moyenne (cotisation libre)
Achat matériel et équipements	- €		Mécénat / dons / crowdfunding	500,00 €	
Rémunération du personnel	- €		Total recettes	15 534,00 €	
Autres services extérieurs	800,00 €	domaine la-tresse.org , comptable			
Frais généraux (eaux, elec, box, chauffage)					
Impôts et taxes	1 000,00 €	Sacem			
location photocopieur	1 000,00 €	(50€ loc/mois + 33€ d'impression)	Subventions		
amortissement invest	3 500,00 €	(ordinateurs, matériel de visio, vidéoprojecteur, équipement cuisine, mobiliers...)	Mairie	700,00 €	
Total dépenses	33 903,00 €		Etat	- €	
			CAF	15 000,00 €	Préfiguration EVS
			Région oc	- €	
			CD Lot	2 500,00 €	Conférence des financeurs - calendrier de l'avent
			CCPLL	- €	
			Carsat	2 000,00 €	Financement animations pour les retraités ou futur-retraités
			Fondations	- €	(FDVA, RTE...)
			PETR	- €	
			Total subventions	20 200,00 €	
Valorisation non monétaire			Valorisation non monétaire		
Temps bénévole bureau	15 093,00 €	2h/sem/membre	Temps bénévole bureau	15 093,00 €	2h/sem/membre
Temps bénévole projets	9 312,00 €	1044h	Temps bénévole projets	9 312,00 €	1044h
Dons matériels des partenaires	2 300,00 €	Partenariats matériels + dons objets ressourcerie	Dons matériels des partenaires	2 300,00 €	Partenariats matériels + dons objets ressourcerie
Total valorisation non monétaire	26 705,00 €		Total valorisation non monétaire	26 705,00 €	
Total dépenses	60 608,00 €		Total recettes	62 439,00 €	
Bénéfice	1 831,00 €		Pertes	- €	
TOTAL général	62 439,00 €		TOTAL général	62 439,00 €	

A partir du bilan qui vient d'être présenté, projection pour l'année 2023.

Tarif qui s'appuie sur les tarifs des tiers lieux à Luzech et Prayssac.

Ce qui change en 2023 est la colonne subvention.

CAF : on est train de passer l'agrément EVS. C'est un agrément que donne la CAF à des assos qui remplissent un rôle de lien social. Cet agrément permet d'avoir un financement qui permettrait de financer des prestataires ou de salarier des personnes.

Nous sommes en préfiguration EVS, ce qui va peut-être nous permettre d'obtenir 15000 euros. Somme qui est réaliste. Encore une fois c'est un budget prévisionnel, on reste prudent.

Le Conseil régional du Lot nous attribue une subvention pour le calendrier de l'avent 2023. Comme ce calendrier a eu du succès sur plusieurs types de populations et notamment la MARPA, le conseil régional du Lot nous a fait savoir qu'il était possible d'obtenir un financement pour 3 ans.

La CARSAT, des idées à développer à la prochaine réunion mensuelle pour faire une demande de subvention.

Demande à la mairie de 700 euros comme toutes les associations lalbenquoises.

Si on ne prend pas en compte les heures bénévoles : 36 000 euros de budget

Dépenses : projection en fonction des dépenses 2022 et des besoins à venir.

Question : comment sont pris en charge les frais d'énergie ? La mairie prend en charge le loyer et les frais d'énergie comme pour toutes les associations lalbenquoises. Lien avec le partenariat privilégié mairie/La Tresse.

Dépenses prévues aussi pour la rémunération des personnes pour prendre le relai des personnes bénévoles car on l'a vu, le temps investi est très important.

Rappel de la décision qui a été actée lors de la réunion mensuelle de janvier de commencer à rémunérer des prestataires et non pas encore en 2023 la création d'un poste de salarié.

Une personne remarque que « ce n'est pas le but de l'association ». Isabelle fait mention que très peu de tiers lieu fonctionnent sans salarié. Pour que le projet soit viable dans le temps, il faudra sans doute venir à la création de poste salarié ou en tout cas de poste rémunéré.

Élection du nouveau bureau

Présentation du bureau actuel.

Mélissa Nayral, Virginie Grousset et Marjorie Rouvidant quittent le bureau.

Qui serait volontaire pour participer au bureau ?

Hélène Garrit se présente comme candidate comme co-présidente.

Pierre André se présente comme candidat volant.

Danielle se présente comme candidate "volante"

Francis souhaiterait connaître les contraintes liées à l'appartenance du bureau.

Votes :

- Se présentent comme **membres volants** : Danielle POUJADE, Jean DEVIC, Delphine GARDES
Élu.e.s à l'unanimité
- Se présentent comme **co-secrétaires** : Johanna MORGAN et Sarah CONQUET
Élues à l'unanimité
- Se présentent comme **co-trésoriers** : Pierre ANDRE et Myrddin ROBIN
Élus à l'unanimité
- Se présentent comme **co-présidente** : Hélène GARRIT et Isabelle MORETTI
Élues à l'unanimité

Fixation du montant de l'adhésion

Sujet qui a monopolisé beaucoup de réunions.

Participation libre et consciente avec beaucoup de pédagogie afin de ne pas fixer de limites pour tout le monde. La question de l'accessibilité devient cruciale car seules les personnes à jour de leurs cotisations pourront accéder aux lieux.

Lecture du texte pour accompagner l'adhésion à la participation libre et consciente.

Idée d'introduire le café suspendu lors du café citoyen ? Dans l'idée d'envisager l'adhésion suspendue.

Est-ce qu'un don à la recyclerie pourrait faire office d'une adhésion ? Et le don du temps ?

Quelle est la différence au niveau des comptes entre une adhésion et un don ?

Danielle émet l'hypothèse de fixer un montant d'adhésion par exemple 5 euros et tous les montants au-delà sont considérés comme des dons.

Dans le bilan comptable, on n'a pas séparé cette année mais à l'avenir on peut être plus rigoureux.

A l'unanimité, on reste sur une adhésion libre.

Il faudra préciser que pour accéder au tiers lieu, chaque usager devra s'acquitter d'une adhésion. Vote à l'unanimité.

Report à une réunion mensuelle : adhésion libre puis au-delà d'une certaine somme bascule en dons. Vote à l'unanimité.

Autres sujets à soumettre au vote

- Montant financier maximal délégué au bureau

Somme de principe que le bureau peut engager pour des réponses de fonctionnement/dépenses courantes ? 400 euros à l'unanimité moins 2 personnes.

- Prestations :

Le bureau a la mission de choisir un prestataire et de fixer le montant de sa rémunération.

Fanny demande si un adhérent peut apporter des prestataires. Réponse Isabelle, oui bien sûr. Il faudra également sans doute les rendre publiques et les publier.

Motion soumise au vote :

Sachant que les missions sont définies en réunion mensuelle, accordez-vous la légitimité au bureau la mission de choisir un prestataire jusqu'à un montant de 3000 euros ?

Accordez-vous la légitimité au bureau la mission de choisir un prestataire et de le soumettre pour validation par vote aux adhérents pour un montant au-delà de 3000 euros ?

Dans tous les cas, un retour sera fait aux adhérents aux réunions mensuelles.

Les montants sont définis pour l'année 2023.

Soumission au vote : voté à l'unanimité.

- Principe des fiches projets types à valider en réunion mensuelle.

Qui permettrait l'anticipation et la planification des projets.

Question : où serait-elle accessible ?

Sur le site ou en version papier sur les lieux et en réunion mensuelle.

Vote : À l'unanimité.

Le modèle sera présenté en réunion mensuelle pour validation.

- Principe de constitution d'un.e binôme adhérent.es-bénévoles / salarié.e avec pilotage par un.e bénévole adhérent.e

Si le prestataire est adhérent, il convient qu'il soit exclu du vote de validation pour la prestation dont il est concerné.

Principe voté à l'unanimité.

Point sur le logo

Proposition à envoyer avant le 14 avril. Appel à idées.

Puis les propositions seront gérées par un groupe identité mensuelle.